

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°26-01	27	03	05	30
Pour la délibération n°26-02	27	02	05	29
Pour la délibération n°26-03 à 26-024 inclus	29	03	04	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUNMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-19 Adhésion à l'ACPUSI, club utilisateur du logiciel CIRIL

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le : **12 FEV. 2023**

Par affichage, le

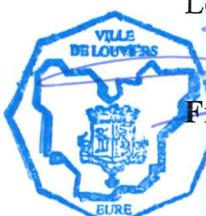
12 FEV. 2023

Fait à Louviers, le

12 FEV. 2023

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



ADHÉSION A L'ACPUSI CLUB UTILISATEUR DU LOGICIEL CIRIL

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a investi en 2021 dans un nouveau progiciel de ressources humaines pour plus de 95 000 €.

Le bon usage de cet outil complexe, à l'image du statut et de la réglementation en vigueur concernant carrières des fonctionnaires, contrats divers, absences, paies mais également gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, nécessite de développer une expertise du logiciel lui-même.

Du temps de cadres et d'agents est nécessaire afin de développer l'appropriation progressive, d'absorber les mises à jours techniques, de dialoguer constamment avec l'éditeur du progiciel.

À cet égard, l'adhésion à l'ACPUSI, association des utilisateurs de CIRIL RH, constitue un précieux soutien complémentaire aux formations.

L'ACPUSI regroupe aujourd'hui 190 collectivités territoriales ou établissement publics utilisateurs des logiciels CIVIL de la Société Ciril GROUP.

En adhérant à cette association, notre collectivité aura la possibilité de :

- Échanger connaissances et expériences avec d'autres utilisateurs, notamment au moyen de forums internet
- Participer aux ateliers produits organisés par l'ACPUSI afin de regrouper demandes et observations sur les logiciels,
- Rencontrer les dirigeants de la société CIRIL dans le cadre de notre Assemblée Générale annuelle.
- Bénéficier d'une remise de 5% que CIRIL offre aux adhérents ACPUSI sur ses prestations (sauf contrats de maintenance) et sur les prix des modules complémentaires.

A titre indicatif, le coût annuel de l'adhésion s'élève actuellement à 280 € pour une ville de moins de 20 000 habitants et à 380 € pour une ville comprenant entre 20 et 30 000 habitants.

Il est proposé d'adhérer chaque année à l'ACPUSI afin de soutenir le travail en réseau autour du SIRH et d'être en meilleure position pour négocier les correctifs et développements utiles.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE que la commune adhère à l'ACPUSI, association des utilisateurs du progiciel CIRIL RH.

AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette adhésion

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

